

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, GOUSSARD, MOUTET, GIRAUD, Adjoints
MM, BOISARD, GOURGUECHON, NORMAND, DOUSSET, COCHELIN, DUFER, JUBERT, MARTINI,
MARTIN, RIVERAIN, MAGNE

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Patrick JEANNE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Monsieur Fabien GILLET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Guy MOUTET

Madame Nathalie GREVEL qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

ABSENTS

Madame Suzie PETIT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Brigitte DUFER est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Demande de subvention au Département - Travaux rue du Verglas - RD144 - POINT RETIRE
- Demande de subvention au Département - Travaux rue de Chartres - RD17
- Cession de parcelles ZN 425 en partie, 426, 906 en partie, 913 en partie et 423
- Signature des actes de cession établis par actes administratifs, désignation de l'adjoint en charge de la signature

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- de diverses associations pour le versement des subventions pour l'année 2019 (Association des Donneurs de Sang de Bonneval ; Secours Populaire ; Au Rendez-vous du Tilleul ; les Amis de Bonneval)
- de l'EFS Établissement Français du Sang pour le prêt de la salle des fêtes lors de la collecte du 11 juin dernier
- de Monsieur Vannier, Président d'Écurie 28, pour l'aide apportée par la municipalité et les services techniques lors du 2^{ème} Bouchon

Les comptes rendus des séances des 6 et 11 juin 2019 sont adoptés à l'unanimité.

1- RENFORCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - GUIBERT

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE de retirer ce point de l'ordre du jour.

2- TRAVERSE RUE DE CHARTRES

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 25 juin 2019, DÉCIDE d'attribuer le marché pour effectuer le raccordement des terrains à bâtir se trouvant sur le parking de l'ancien Carrefour Market à la société Villedieu Frères sises 1 Bis Rue des Champarts à DANGEAU (28160) pour un montant total de 17 500 € HT soit 21 000 € TTC, sous réserve de pouvoir lever la servitude non aedificandi supportée par la parcelle ZK 560. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et les documents y afférents.

3- MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION - AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES

Le Conseil, par 21 voix Pour, 4 Abstentions (Mesdames Riverain, Grevel et Messieurs Jubert, Magne), et suivant l'avis de La commission d'attribution des marchés réunit le Mardi 25 Juin 2019, APPROUVE les modifications en cours d'exécution suivantes :

- Lot 4 - Plâtrerie : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 14 705.35 € HT et introduit un écart de + 40.16 % toute modification confondue.
 - Lot 5 - Menuiseries extérieures : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 3 363.38 € HT et introduit un écart de + 9.53 % toute modification confondue.
 - Lot 6 - Menuiseries intérieures : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 617.94 € HT et introduit un écart de - 0.0001 % toute modification confondue.
 - Lot 7 - Métallerie - Ferronnerie : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 1 785.00 € HT et introduit un écart de + 5.11 % toute modification confondue.
 - Lot 8 - Électricité : la modification en cours d'exécution apporte une moins-value de - 35 153.00 € HT et introduit un écart de + 0.31 % toute modification confondue.
 - Lot 10 - Plomberie : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 5 236.18 € HT et introduit un écart de + 15.11 % toute modification confondue.
 - Lot 13 - Plafonds suspendus : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 14 128.80 € HT et introduit un écart de + 9.31 % toute modification confondue.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

4- 3^{ÈME} MODIFICATION DU PLU

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-41 et suivants du code de l'urbanisme, AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser cette enquête et procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU, SOLLICITE l'Etat, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme ;

5- INTÉGRATION DES SERVITUDES AFFÉRENTES AU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION CAPTAGE « PRÉS NOLLETS »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'annexer au plan local d'urbanisme l'arrêté préfectoral du 27 mai 2019 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines induite par l'exploitation en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du forage dit des « Prés Nolleys » sur la Commune de Bonneval, ainsi que les périmètres de protection dudit forage, et autorisant l'utilisation de l'eau de ce forage pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine par la Communauté de Communes du Bonnevalais,

6- RELIQUAT CRÉDITS PÉDAGOGIQUES 2018-2019 « LE PETIT PRINCE »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire « Le Petit Prince » le reliquat des crédits pédagogiques non dépensés pour l'année 2018-2019, pour l'achat de matériels pédagogiques soit la somme de de 1 062 euros.

7- DISPOSITIF MUSIQUE À L'ÉCOLE 2019-2020

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de renouveler le dispositif intitulé « Musique à l'école » année scolaire 2019-2020 pour l'école « Le Petit Prince » pour un coût annuel de 500 euros, AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

8- ACQUISITION DE DEUX VPI POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE, pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs pour l'école « Le Petit Poucet », de retenir l'offre de la société Signal sise 5 rue des Chaumont - lieu-dit le Bois-Dieu à Hermeray 78125, pour un montant de 6438 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

9- DEMANDE DE SUBVENTION FDI - ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FDI pour l'acquisition de vidéos projecteurs interactifs pour l'école maternelle « Le Petit Poucet »

10- DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « VILLAGE D'ARTISANAT D'ART »

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du DSIL dans le cadre de l'acquisition de l'ancienne maison de retraite, une partie du bâtiment pouvant servir à l'aménagement d'un village d'artisanat d'art dans le cadre du « Village d'Artisanat d'Art ».

11- PROCÉDURE DE MISE À LA RÉFORME DE BIENS COMMUNAUX

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE la mise en réforme d'une tablette Android, n° inventaire EAU312.

12- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

- Budget de l'Eau - exercice 2019 :

Chapitre 014

dépenses :

Article 701129 - reversement redevance pollution d'origine domestique : + 49 102 €

Recettes :

Article 7011 - vente eau : + 49 102 €

- Budget de l'Assainissement :

Chapitre 014

dépenses :

Article 706129 - reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte : + 36 550 €

Recettes :

Article 70611 - redevance assainissement collectif : + 36 550 €

13- MISE EN PLACE D'INDEMNITÉS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de mettre en place ces indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement au moyen d'une compensation d'un service supplémentaire régulier rétribuée par le biais d'une indemnité forfaitaire annuelle spécifique au grade.

14- PRISE EN CHARGE DE RÉPARATION SUITE À BRIS DE GLACE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de prendre en charge les frais de réparation pour un montant de 234,46 euros suite au bris de glace lors de la tonte par les services techniques.

15- AJOUT À LA DÉLIBÉRATION 2019-045 « TARIFS BATEAU » CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Conseil, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions avec l'APDEL (Association des Personnels du Département d'Eure-et-Loir) et le COS Communautaire du Bonnevalais pour la mise en place de pass pour les bateaux et DECIDE d'ajouter à la délibération 2019-045 les tarifs suivants :

Pass APDEL du Département	19,17 €	3,83 €	23,00 €
Pass COS Communautaire du Bonnevalais	19,17 €	3,83 €	23,00 €

16- PARTICIPATION DES COMMUNES DE LA COMCOM AU 75^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE BONNEVAL

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE, de faire participer les communes souhaitant un passage des convois de véhicules militaires anciens lors du 75^{ème} anniversaire de la Libération de Bonneval le 31 août et 1^{er} septembre prochains comme suit :

- 200 euros pour les communes traversées,
- 400 euros pour les communes traversées avec un arrêt de 30 minutes environ.

17- PRISE DE COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT » PAR LA COMCOM

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la décision de la Communauté de Communes du Bonnevalais prise par délibération 2019-61 du 16 mai 2019 de refuser de prendre la compétence assainissement collectif.

18- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

19- DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT - TRAVAUX RUE DU VERGLAS - RD144

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE de retirer ce point de l'ordre du jour.

20- DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT - TRAVAUX RUE DE CHARTRES - RD17

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande complémentaire de subvention auprès du Département à hauteur du montant des travaux de la réfection de la couche de roulement, prévu dans la modification en cours d'exécution, et à signer tous les documents y afférents.

21- CESSION DE PARCELLES ZN 425 EN PARTIE, 426, 906 EN PARTIE, 913 EN PARTIE ET 423

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession, par acte administratif, des parcelles de terrain à bâtir cadastrées ZN 425 en partie, 426, 906 en partie, 913 en partie et 423 sises rue d'Orléans à BONNEVAL (28800) à Monsieur et Madame HUBERT Cédric au prix de 215 000 € HT soit 258 000 TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession de ces parcelles.

22- SIGNATURE DES ACTES DE CESSION ÉTABLIS PAR ACTES ADMINISTRATIFS, DÉSIGNATION DE L'ADJOINT EN CHARGE DE LA SIGNATURE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP LEROY, adjointe au maire, pour procéder à la signature de l'acte de cession par acte administratif des parcelles cadastrées section ZN 425 en partie, 426, 906 en partie, 913 en partie et 423 sises rue d'Orléans à Bonneval (28800) d'une superficie d'environ 3 hectares. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés, par Madame Danielle BORDES, troisième adjointe.
AUTORISE Monsieur le maire à recevoir et authentifier l'acte de cession.

23- CESSION DE PARCELLES STAELEN

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession des parcelles cadastrées ZN 425 en partie, 906 en partie et 913 en partie sises rue d'Orléans à BONNEVAL (28800) à Monsieur STAELEN Tony au prix de 46 000 € HT soit 55 200 TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître MOURET.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21h40

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Joël BILLARD

